



PV valant Compte Rendu

Conseil Municipal du Vendredi 10 Juillet 2020 à 18h30

Présents : Monsieur Gérard BORG, Maire

Adjoint – ARCHANGE Serge, MATHIEU Brigitte, ALARCOS Antoine, REY Pascale, FREUND Daniel.

Elus – BONFILS Gylaine, BOUIX Margaux, BRESSY Pierre, CAMPS Christophe, COSTE Christian, FLAMAND Sylvie, GHILARDI Olivier, LE PECHEUR Evelyne, MATHIEU Guy, PEREZ FISSEUX Séverine, ULPAT Fabien, VANDERSTEEN Laure, DAVIN Carole, DUBOEUF Frédéric.

Monsieur MINON David donne procuration à Monsieur ARCHANGE Serge

Madame DELMOTTE Jacqueline donne procuration à Madame BOUIX Margaux

Madame HATCHERIAN Christelle donne procuration à Madame PEREZ FISSEUX Séverine

Excusé :

Absents :

Secrétaire de séance : PEREZ FISSEUX Séverine.

Début de séance à 18h35.

Fin de séance à 21h32

ADMINISTRATION GENERALE

I. Désignation des délégués dans les commissions de la COVE

Rapporteur Gérard Borge

A la demande de la COVE, la désignation des délégués est remise à une date ultérieure .

II. Désignation des délégués dans les organisme Intercommunaux

Rapporteur Gérard Borgo

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des délégués dans les organismes intercommunaux suivants :

DELIBERATION N° 10072020-074

- SIVU Via Venaissia :
 - Titulaire : Antoine ALARCOS
 - Suppléant : Christophe CAMPS

- La proposition est votée :
 - POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION N° 10072020-075

- SEV Syndicat d'Énergie Vauclusien :
 - Titulaire : Serge ARCHANGE
 - Suppléant : Daniel FREUND

- La proposition est votée :
 - POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION N° 10072020-076

- SMFD Syndicat Mixte Forestier Départemental :
 - Titulaire : Sylvie FLAMAND
 - Suppléant : Antoine ALARCOS

- La proposition est votée :
 - POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0

III. Modification des commissions communales

Rapporteur Gérard Borge

Suite au dernier Conseil Municipal, des modifications sont proposées dans la constitution des commissions communales :

DELIBERATION N° 10072020-077

La Commission d'appel d'offres : 4 membres	
Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Ulpat Fabien
Conseiller municipal :	Duboeuf Frédéric
Conseiller municipal Suppléant :	Coste Christian

La Commission communale des impôts directs : 16 membres	
Fonctions	Nom&Prénom
Le MAIRE	BORGO Gérard
Conseiller municipal :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Coste Christian
Conseiller municipal :	Bressy Pierre
Conseiller municipal :	Alarcos Antoine
Non élu :	Olioso Jean Pierre
Non élu :	Mautouchet J-Jacques
Non élu :	Camareri Jérôme
Non élu :	Rey Daniel
Non élu :	Kuntz Gilles
Non élu :	Satger Laurent
Non élu :	Mery Jean Charles
Non élu :	Alain Martin
Suppléant :	Freund Daniel
Suppléant :	Le Pecheur Evelyne
Suppléant :	Vandersteen Laure

La Commission de révision des listes électorales : 5 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Présidente :	Mathieu Guy
Conseiller municipal :	Hatchérian Christelle
Conseiller municipal :	Bouix Margaux
Conseiller municipal :	Minon david
Conseiller municipal :	Davin Carole

La Commission Education et vie scolaire : 5 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Présidente :	Perez Fisseux Séverine
Conseiller municipal :	Freund Daniel
Conseiller municipal :	Camps Christophe
Conseiller municipal :	Minon David
Conseiller municipal :	Davin Carole

La Commission Bâtiments, salles municipales, travaux : 6 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Ulpat Fabien
Conseiller municipal :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Alarcos Antoine
Conseiller municipal :	Bressy Pierre
Conseiller municipal :	Freund Daniel
Conseiller municipal :	Mathieu Guy

La Commission Voirie, Assainissement, Eau : 4 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Coste Christian
Conseiller municipal :	Bressy Pierre
Conseiller municipal :	Flamand Sylvie
Conseiller municipal :	Alarcos Antoine

La Commission Petite enfance, Jeunesse : 6 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Hatchérian Christelle
Conseiller municipal :	Perez Fisseux Séverine
Conseiller municipal :	Bouix Margaux
Conseiller municipal :	Bonfils Guylaine
Conseiller municipal :	Minon David
Conseiller municipal :	Delmotte Jacqueline

La Commission Sports et Vie Associative : 6 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Camps Christophe
Conseiller municipal :	Bonfils Guylaine
Conseiller municipal :	Mathieu Brigitte
Conseiller municipal :	Delmotte Jacqueline
Conseiller municipal :	Minon David
Conseiller municipal :	Le Pecheur Evelyne

La Commission Cimetière, Fleurissement, Espaces Verts : 4 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Mathieu Brigitte
Conseiller municipal :	Flamand Sylvie
Conseiller municipal :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Coste Christian

La Commission Finances, Budget, Investissements : 7 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Coste Christian
Conseiller municipal :	Ulpat Fabien
Conseiller municipal :	Bressy Pierre
Conseiller municipal :	Vandersteen Laure
Conseiller municipal :	Rey Pascale
Conseiller municipal :	Freund Daniel

La Commission Sécurité et Accessibilité : 5 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Président :	Gérard Borgo
Vice-Président :	Freund Daniel
Conseiller municipal :	Ghilardi Olivier
Conseiller municipal :	Alarcos Antoine
Conseiller municipal :	Bressy Pierre

La Commission du Personnel : 3 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Présidente :	Rey Pascale
Conseiller municipal :	Archange Serge
Conseiller municipal :	Vandersteen Laure

Conseil Consultatif Communication, Animation, Affaires Culturelles et Patrimoine : 7 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Mathieu Guy
Vice-Président :	Freund Daniel
Conseiller municipal :	Davin Carole
Conseiller municipal :	Bouix Margaux
Conseiller municipal :	Le Pecheur Evelyne
Non élu :	Perez Célia
Non élu :	Mautouchet J-Jacques

Conseil Consultatif Environnement, Développement Durable, Agriculture : 6 membres

Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Président :	Alarcos Antoine
Conseiller municipal :	Vandersteen Laure
Conseiller municipal :	Bonfils Guylaine
Conseiller municipal :	Flamand Sylvie
Conseiller municipal :	Duboeuf Frédéric
Non élu :	Satger Benoît

Conseil Consultatif Economie, Marché, Commerces, Industrie : 8 membres	
Fonctions	Nom&Prénom
Vice-Présidente :	Flamand Sylvie
Conseiller municipal :	Coste Christian
Conseiller municipal :	Bouix Margaux
Conseiller municipal :	Duboeuf Frédéric
Conseiller municipal :	Minon David
Conseiller municipal :	Delmotte Jacqueline
Non élu :	Dairiam Mathilde
Non élu :	Cerna François

Chargé de mission auprès de la bibliothèque	
Fonctions	Nom&Prénom
Conseiller municipal :	Hatchérian Christelle
Conseiller municipal :	Delmotte Jacqueline

Chargé de mission auprès du Comité des fêtes	
Fonctions	Nom&Prénom
Conseiller municipal :	Mathieu Guy
Conseiller municipal :	Le Pecheur Evelyne

- La proposition est votée :
 - POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0

IV. Proposition de limitation de vitesse à 50km sur la partie communale de la RD107

Rapporteur Gérard Bongo

DELIBERATION N° 10072020-078

Afin de répondre au courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Vaucluse en date du 1^{er} Avril 2020 et de proposer une solution au signalement d'un danger, sur la RD107 à la sortie de Loriol du Comtat en direction de Monteux, induit par la présence d'enrochement installé en bordure de cette voirie, il est demandé au Conseil Municipal, la mise en place d'une limitation de vitesse à 50Km/h au lieu des 70Km/h actuels jusqu'à la fin concernant la zone mise en cause.



Après plusieurs échanges sur le sujet, et notamment la mise en avant de la dangerosité de cet enrochement, le Conseil municipal se prononce en faveur d'un enlèvement des rochers et du positionnement de balises de signalisation ainsi que la mise en place d'une interdiction de stationner.

- La proposition est votée :
 - POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0

V. Proposition d'emplacement d'une antenne relais sur la commune

Rapporteur Gérard Borgo

DELIBERATION N° 10072020-079

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur une proposition d'emplacement d'une antenne relais, qui serait positionnée en lieu et place d'un mas d'éclairage du stade de foot, selon 2 possibilités d'ouvrages :



Concernant ce projet soumis au vote

- La proposition est votée :
- POUR 9 : Borgo, Archange, Minon, Coste, Alarcos, Bonfils, Vandersteen, Duboeuf, Davin
- CONTRE 7 : Freund, Bouix, Delmotte, Perez-Fisseux, Hatchérian, Bressy, Ghilardi,
- ABSTENTIONS 7 : Rey, Le Pecheur, Mathieu B, Mathieu G, Camps, Ulpat, Flamand

Le projet présenté ci-avant est donc validé par le Conseil Municipal.

Pour autant, compte tenu de la zone géographique proposée pour ce projet, l'acceptation de celui-ci sera définitivement soumise, au prestataire Bouygues, après étude d'un groupe de travail d'élus en charge de proposer une ou des alternatives à cet emplacement. Un rapport sera à soumettre à Monsieur le Maire pour le 4 septembre 2020. Les propositions faites par le groupe de travail seront présentées à la Société Bouygues pour acceptation.

A défaut de proposition validée par le prestataire, le projet voté au Conseil Municipal du 10 juillet sera alors définitivement retenu.

VI. Décision modificative : Ajustement du compte 1068 report excédent de fonctionnement 2019

Rapporteur Serge Archangié

DELIBERATION N° 10072020-080

Suite à un arrondi de 0,97 centimes, pratiqué par l'outil comptable, lors de la reprise du résultat 2019 en fonctionnement, afin d'être en accord avec le compte Administratif présenté et validé en séance du 4 mars 2020, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de décision modificative selon les modalités suivantes :

Résultat 2019 au compte administratif : 229 973,97

Résultat 2019 repris au BP2020 : 229 973,00

DM : 0,97 cts

- Chapitre 10 article 10226 taxe aménagement : -0,97
- Chapitre 10 article 1068 Excédent de fonctionnement N-1 : +0,97

DECISIONS PRISE PAR LE MAIRE

Rapporteur Gérard Borgo

➤ Fonds de concours COVE 2020 :

Comme chaque année, la COVE attribuée à la commune, un fonds de concours pour lequel la commune doit en justifier l'attribution, en positionnant des opérations d'investissement qu'elle souhaite affecter à cette aide. Pour 2020, le fonds de concours octroyé s'élève à 63 164 euros. Lors du vote du BP2020, le Conseil Municipal a décidé, en se basant sur un montant prévisionnel, d'effectuer la ventilation suivante :

- 55 029,00 au titre de l'investissement
- 12 189,00 au titre du fonctionnement

Soit un montant prévisionnel de 67 218,00

La dotation définitive étant de 63 164,00, il a été décidé, **par décision n°10072020-003** de ventiler celle-ci de la façon suivante :

- 49 353,32 au titre de l'investissement
- 13 810,68 au titre du fonctionnement

Concernant l'affectation du fonds de concours sur l'investissement, il a été décidé d'y attribuer les opérations suivantes :

- Remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire des pins : 16 216,86 €
- Aménagement Voirie venue Majoral François Jouve : 244 486,80 €

La décision est consultable au registre des décisions à l'accueil de la Mairie.

➤ Demande de subvention département pour réfection des cours de tennis

Comme prévu au BP2020, la commune envisage d'entreprendre la réfection des cours de tennis. A ce titre, la commune a décidé de solliciter une aide du département sur le sujet. C'est pourquoi, **par décision n°10072020-004**, il a été demandé une subvention selon le détail suivant :

- Coût prévisionnel de l'opération : 60 159,00 TTC
- Subvention département 30% : 18 047,70 TTC

La décision est consultable au registre des décisions à l'accueil de la Mairie.

➤ Acquisition de 2 défibrillateurs

L'installation des DAE au sein des ERP, modulée selon la catégorie et la capacité d'accueil, présente un intérêt considérable en termes de santé publique. La stratégie d'implémentation des DAE doit répondre à 3 logiques :

- La logique du nombre : installer des DAE aux endroits les plus fréquentés ;
- La logique de délai d'intervention des secours d'urgence : installer des DAE dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long ;
- La logique d'accessibilité : installer, dans la mesure du possible, les DAE dans les lieux accessibles en permanence en extérieur.

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir :

- A partir du 1er janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ;

- A partir du 1er janvier 2021, ERP de catégories 4 ;

- A partir du 1er janvier 2022, certains ERP de catégories 5.

Afin de répondre à ces obligations, il a été décidé, **par décision n°10072020-005**, d'acquérir 2 défibrillateurs. Pour cela, la commune a demandé plusieurs offres et s'est orientée vers la société CITYCARE.

Le défibrillateur Citycare connecté est conçu dans le respect des normes ISO 13485 ET ISO 9001. Il est conforme à la réglementation européenne n°2017/645/UE relatif à la nouvelle classification. Il délivre des messages vocaux d'une très grande clarté, vous n'avez aucune décision à prendre, il vous suffit de suivre simplement les instructions, c'est le défibrillateur Citycare qui décide !

- Simplicité : utilisable par tous sans formation conformément au décret du 4 mai 2007
- Fiabilité : garantie 5 ans avec échange standard gratuit sous 24h ouvrées
- Performance : analyse ECG et prise de décision autonome pour l'envoi du choc
- Intelligence : auto-contrôle journalier grâce à la technologie Smart Control et transfert immédiat des informations via sigfox
- Sérénité : mise à jour quotidienne du registre du DAE et remplacement de vos consommables gratuitement avant leur date de péremption par notre service technique

Créée en 2013, Citycare est devenu en 7 ans le spécialiste et le numéro 1 du DAE connecté en France. La société s'appuie sur une équipe dont les innovations technologiques ont été récompensées à plusieurs reprises, notamment « Lauréat prix de l'innovation 1er secours » aux salons Préventica 2016 et 2018.

Depuis Novembre 2019, les DAE connectés Citycare sont recommandés et ont été labellisés par Sauvlife, l'Application qui sauve des vies » développée par des Médecins du SAMU.

D'un point de vue financier, la solution proposée par la société Citycare se distingue par une offre basée sur une location de 5 ans du matériel maintenance comprise, contrairement aux offres de la concurrence qui étaient chiffrée pour de l'achat du matériel et l'adhésion à un contrat de maintenance annuel.

Coût des offres :

Pour 1 défibrillateur	CITYCARE	SCHILLER	HARMONIE
Location 5/5ans	4 140,00 €		
Achat		1 750,00 €	2 000,73 €
Formation		245,00 €	
Accès internet		3 000,00 €	
Contrat de maintenance		725,00 €	1 225,00 €
3 mois offert	- 207,00 €		
Remise Citoyen sauveteur	- 250,00 €		
TOTAL SUR 5 ans	3 683,00 €	5 720,00 €	3 225,73 €
Pour 2 appareils	7 366,00 €	11 440,00 €	6 451,46 €

Il a été décidé de retenir le candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur le rapport lié aux critères « solution technique » et « Prix ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que les questions diverses doivent lui parvenir au moins 48H avant la date du Conseil Municipal.

Gérard Borgo :

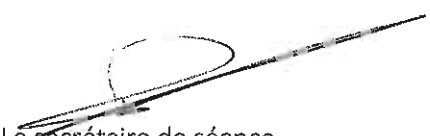
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il compte poser sa candidature en tant que membre au Conseil d'Administration de l'AMF. L'assemblée est très largement favorable à cette proposition.
- Monsieur le Maire apporte des explications concernant les modalités qui ont motivé la destruction de la maison construite sans autorisation d'urbanisme sis chemin du patio. Il rappelle que cette destruction fait suite à un jugement prononcé en 2014 par le tribunal judiciaire de Carpentras.

Il précise également que 3 autres dossiers sont en cours de traitement et qu'il a été communiqué aux personnes concernées par ces dossiers, un mandat d'assignation en référé d'expulsion devant le tribunal judiciaire de Carpentras.

- Fête de la St Pierre : Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19, monsieur le Maire annonce à l'assemblée, le remplacement de la fête votive par l'organisation d'une fête foraine (présence uniquement de manèges), du 31/07 au 3/08.

Frédéric Duboeuf :

- Monsieur Duboeuf demande où en est la signature du contrat relatif à la prestation de fauchage des bords des voiries communales. Monsieur le Maire l'informe, que 3 devis ont été déposés en mairie et qu'une analyse de ces offres sera effectuée par la commission travaux afin de déterminer le futur titulaire du contrat.
- Monsieur Duboeuf demande pourquoi avoir embauché récemment un employé qui n'est pas titulaire du CACES tracteur et donc de ne pas pouvoir lui demander de remplir la prestation de fauchage. Monsieur le Maire lui indique que ce critère-là, n'était pas une priorité dans la fiche de poste déterminée pour ce recrutement, et qu'avant tout, la commune souhaitait recruter une personne qui aurait en charge l'organisation des services techniques et qui pourrait également intervenir, en priorité, sur des opérations d'électricité et de plomberie, avec tous les agréments nécessaires sur le sujet.
- Monsieur Duboeuf demande si l'association des commerçants a été dissoute et si les 2300 euros sur le compte bancaire ont été récupérés. Monsieur le Maire lui indique que l'association n'est pas sous la responsabilité de la mairie et que pour avoir réponse à cette interrogation il doit se rapprocher de son président.


Le secrétaire de séance

Fait à Loriol-du-Comtat 16/07/2020.

Le Maire,



